



## Une mère qui coupe les vivres a sa fille mineure.

Par **maty4675**, le **13/01/2009** à **21:09**

bonjour,

je me retrouve face a une situation pour le moins compliquée et préssante, je ne sais pas comment y recourir:

en cours de cette année, je suis partie vivre a toulouse a cause des problèmes familiaux du coté de ma mère.

Je ne vois plus mon père et donc la garde est a cette dernière qui vit à cahors a maintenant décidé de me couper les vivres,

nous étions d'accord pour quelle me verse la pension alimentaire de mon père ainsi que de l'argent pour la nourriture;

or elle m'annonce que elle ne veut plus me payer que la cantine et une partie seulement des repas.

les déplacements, sport, sorties scolaires et extrascolaires, l'habillement et loisirs sont a ma charge et étant étudiante (de 17ans) je ne peux y parvenir.

habitant entre deux domiciles dont un en colocation gracieuse et l'autre dans une famille gracieuse aussi;

j'espérerais de tout coeur me faire émanciper pour pouvoir vivre convenablement et louer un toit afin d'instaurer la stabilité nécessaire au passage de mon bac en fin d'année; stabilité que mes parents ne m'offrent pas.

merci d'avance